

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3757

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et  
M. Thierry

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, après le mot :

« aquaculture »,

insérer le mot :

« durables ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli vise à préciser que nous évoquons les pratiques durables d'agriculture, de pêche et d'aquaculture car ce sont celles qui concourent réellement à la souveraineté alimentaire tandis que les pratiques d'agriculture industrielle ou de surpêche nuisent gravement aux écosystèmes, aux ressources naturelles et donc au potentiel agricole et halieutique et à la résilience de ces activités.